

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2020

**PRÉSENTS** : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, F. ZUCCALLI, R. CHEVALIER, J-B. BUISSON, J. LAPLACE, J-M. VINET, S. MOUSSELLARD, A. FAUDOT, E. BORCIER, A. GRIBLING, M. DIAZ, A-M. BAILLEUL, G. PILLOUX, N. BOTTERI.

**ABSENTES EXCUSÉES**: C. DUVERNOIS (pv à G. LAMBERT) arrivée à 21h05 présente au vote à partir de la délibération n°31/2020, M. LEVILLAIN (pv à G. PILLOUX).

Sophie MOUSSELLARD a été élue secrétaire de séance.

**Ouverture de la séance : 20h00**

**Clôture de la séance : 21h45**

L'ordre du jour proposé était le suivant :

### Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2020

<b>Finances :</b>	Délibérations : vote des budgets primitifs 2020 Délibérations : vote des crédits scolaires 2020 Délibération : subvention 2020 à l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes
<b>Base nautique Aqualoisirs :</b>	Délibération : actualisation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
<b>Médiathèque V. HUGO :</b>	Délibération : avenant à la convention portant soutien à la lecture publique 2015-2020
<b>Personnel :</b>	Délibération : création de 2 emplois non permanents au service périscolaire

### Questions et informations diverses

## Finances

### 1/ Délibération 25/2020

#### Budget principal - Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif principal 2020.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

**ADOPTE** par 15 voix pour et 4 abstentions, le budget principal 2020 comme suit :

#### Section de fonctionnement :

- Recettes .....	2 928 335,00 €
- Dépenses.....	2 928 335,00 €

#### Section d'investissement :

- Recettes .....	1 445 522,36 €
- Dépenses.....	1 445 522,36 €

## 2/ Délibération 26/2020

**Budget de l'eau  
-Vote du budget  
primitif 2020**

Monsieur le Maire présente les chiffres du budget primitif 2020 de l'eau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget 2020 de l'eau comme suit :

**Section de fonctionnement :**

- Recettes ..... 120 241,54 €
- Dépenses..... 120 241,54 €

**Section d'investissement :**

- Recettes ..... 617 168,42 €
- Dépenses..... 617 168,42 €

## 3/ Délibération 27/2020

**Détermination des  
crédits scolaires de  
fonctionnement  
2020**

M. le Maire rappelle l'organisation des écoles et notamment la présence d'une seule directrice qui partage son temps entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La commune quant à elle supporte les frais de fonctionnement des écoles. Il s'agit donc de fixer la somme que le budget communal destine aux crédits scolaires pour 2020. Pour information, au titre de l'année scolaire 2019/2020, on comptabilise 201 inscrits à l'école élémentaire et 114 inscrits à l'école maternelle.

M. le Maire donne pour mémoire les chiffres de l'an dernier et propose de les réajuster en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (+1,5% sur un an), à l'exclusion de ceux consacrés aux sorties piscine, évalués sur devis. En outre, il convient de reconduire les crédits du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), du poste PACTE (Programme d'Aide Contractualisé pour la réussite de Tous les Elèves) et du psychologue scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les crédits scolaires de fonctionnement de façon suivante pour 2020 :

OBJET	Budget 2019	+ 1,5 %	Propositions 2020
- Somme attribuée par élève : 43,91 € à 44,57 € x 315 élèves (18 élèves de moins)	14 622,00	14 039,55	14 040,00
- Crédits de direction	363,00	368,45	368,00
- Crédits du RASED + PACTE	1 400,00	/	1 400,00
- Bibliothèque de l'école élémentaire. Prise en compte du surcoût lié à la mise en place du prêt de livres	1 181,00	1 198,72	1 199,00
- Bibliothèque de l'école maternelle	434,00	440,51	441,00
- Renouvellement des manuels de l'école primaire	1 080,00	1 096,20	1 096,00
- Frais de fonctionnement du psychologue scolaire	292,00	/	292,00
- Crédits pour les sorties piscine (Chêne en Semine)	6 000,00	/	6 650,00
<b>Total</b>	<b>25 372,00</b>	<b>/</b>	<b>25 486,00</b>
Entretien et consommables des photocopieurs et maintenance informatique des écoles pris en charge directement sur budget de la commune.			

#### 4/ Délibération 28/2020

**Détermination des crédits d'investissement 2020 des écoles**

M. le Maire détaille les différents besoins évoqués par Mme la Directrice de l'école.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les crédits scolaires au titre de l'investissement de façon suivante pour 2020 :

**Maternelle :**

- Mobilier ..... 520 €
- Matériel sportif..... 1 730 €

**Elémentaire :**

- Equipement hifi ..... 350 €

**PRECISE** que ces crédits sont inscrits au budget 2020 pour un montant total de 2 600 €.

#### 5/ Délibération 29/2020

**Détermination de la subvention 2020 à l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes**

Monsieur le Maire expose que l'association du sou des écoles prend en charge les sorties culturelles et sportives des enfants des écoles élémentaire et maternelle, tels que les spectacles et la voile. Ses ressources proviennent principalement des recettes des manifestations et de la subvention de la Commune.

Il propose l'attribution des fonds suivants, réajustés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (+1,5% sur un an) :

**Frais école maternelle :**

OBJET	Budget 2019	+ 1,5 %	Budget 2020
Renouvellement des petites fournitures de bricolage	282,00	286,23	286,00
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires de 27,97 € à 28,39 € x 5 classes	140,00	141,95	142,00
Crédits culturels 12,20 € à 12,38 € x 114 élèves (16 élèves de moins)	1 586,00	1 411,32	1 411,00
<b>s/total maternelle</b>	<b>2 008,00</b>	<b>1 839,50</b>	<b>1 840,00</b>

**Frais école élémentaire :**

OBJET	Budget 2019	+ 1,5 %	Budget 2020
Forfait de renouvellement des fournitures scolaires de 31,86 € à 32,34 € x 9 classes	287,00	291,06	291,00
Crédits culturels 24,02 € à 24,38 € x 201 élèves (2 élèves de moins)	4 876,00	4 900,38	4 900,00
<b>s/total élémentaire</b>	<b>5 163,00</b>	<b>5 191,44</b>	<b>5 191,00</b>

**TOTAL ASSOCIATION SOU DES ECOLES..... 7 031,00 €**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la totalité de la subvention de l'association du sou des écoles de SEYSSEL – sou du Mont des Princes à la somme de 7 031,00 € pour l'année 2020.

### Base nautique Aqualoisirs

#### 6/ Délibération 30/2020

#### Actualisation du POSS de la Base nautique Aqualoisirs

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la saison estivale 2020 de la Base nautique Aqualoisirs, il convient d'actualiser le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, en prenant en compte notamment le contexte sanitaire lié au COVID 19.

#### **Rappel concernant la gestion de la Base nautique Aqualoisirs :**

La gestion de la base nautique Aqualoisirs a été confiée à l'EPIC Ussets et Rhône Tourisme par la CCUR à travers différents documents contractuels, et notamment :

- La « convention d'objectif » liant la CCUR et l'EPIC Ussets et Rhône Tourisme qui a été signée par les 2 parties le 15 mars 2017,
- L'annexe 3 à la convention d'objectif concernant la gestion de la base nautique » qui a été, elle aussi signée par les 2 parties le 2 avril 2018.

Dans l'annexe 3 à la convention d'objectif, il est notamment spécifié que l'EPIC doit s'engager à : « Mettre en œuvre et appliquer un Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) concernant l'ensemble de la Base nautique Aqualoisirs.

Ce POSS est établi en accord avec les opérateurs de loisirs intervenants sur la base nautique, ainsi qu'avec les maires des communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie, seuls responsables des secours et de la police sur leurs communes respectives ».

#### **Contexte d'application du POSS :**

La base de loisirs se définit comme un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de la population. C'est un équipement qui offre à ses usagers les possibilités d'expression les plus variées, permettant la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé du bruit (cf. Circulaire du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports du 21 mars 1975).

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de prendre les mesures propres à assurer pleinement la mise en application de ces principes édictés par les circulaires du Ministère de la Jeunesse et des Sports de 1975 à 1981, de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens et pour assurer une bonne gestion du domaine public et ses équipements, il est nécessaire que le Conseil municipal adopte le présent POSS qui s'impose à tous les usagers.

Le POSS décrit l'ensemble des décisions et comportements à adopter selon différentes situations. Il permet aussi de mettre à disposition des informations indispensables pour toutes les situations possibles. Il permettra donc d'assurer au mieux la sécurité des usagers par les différents prestataires d'activités et par les maîtres-nageurs brevetés d'état recrutés durant la saison estivale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Base Nautique Aqualoisirs.

## Médiathèque V. HUGO

### 7/ Délibération 31/2020

**Avenant à la convention portant soutien à la lecture publique 2015-2020**

Le Maire rappelle qu'en date du 9 mars 2016 la Commune a signé une convention avec le Conseil Savoie Mont Blanc portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal. A l'heure actuelle, la médiathèque Victor HUGO a atteint l'ensemble des objectifs lui permettant de bénéficier du niveau supérieur de services offerts par Savoie-biblio (bibliothèque de type B2).

Lecture est faite à l'assemblée du projet de convention.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint à signer la convention correspondante ainsi que tout document ayant trait à l'affaire.

## Personnel

### 8/ Délibération 32/2020

**Création de 2 postes non permanents au service périscolaire**

Monsieur le Maire expose que le service périscolaire aura, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, à faire face à une surcharge de travail engendrée par la mise en œuvre à l'école élémentaire d'un deuxième service de cantine durant la pause méridienne.

Pour répondre à ces besoins, il propose la création de 2 emplois à temps non complet pour une durée de 10 mois.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE CREER** 2 emplois temporaires et de recourir à 2 agents contractuels conformément à l'article 3 I.-1° de la loi du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

- **durée du contrat** : du 01/09/2020 au 06/07/2021
- **temps de travail** : 4 heures par semaine (temps non complet)
- **nature des fonctions** : agent technique en charge des animations proposées sur les temps périscolaires
- **niveau de recrutement** : agent de catégorie C
- **niveau de rémunération** : indice brut 353, indice majoré 329.

**D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

### 8/ Questions et informations diverses :

- G. LAMBERT :
  - Lecture des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil municipal. Renouvellement du bail avec la société LOCAPOSTE pour les locaux

- utilisés par la poste situés 22 place de l'Orme pour une durée de 9 ans. Loyer annuel 9 998,44 € hors charges.
  - Les travaux de réaménagement du plateau sportif rue F. DOCHE vont débuter et se poursuivront jusqu'à Toussaint.
  - Recrudescence des incivilités sur SEYSSEL, tapages nocturnes sous La Grenette, non-respect des horaires d'utilisation du jeu de boules promenade MONTANIER. La gendarmerie va renforcer sa présence sur le terrain.
  - L'exploitation du bateau par l'office du tourisme a débuté. Informations disponibles sur le site internet HAUTRHONE-TOURISME.FR
  - Animations de l'été : en raison de la situation sanitaire engendrée par LE COVID 19, le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet et la course pédestre « LA PTIOTE COLOR » sont annulés. Le repas de l'amitié du 15 août au soir et la cérémonie du 14 juillet à 11h30 sont maintenus.
  - A la demande de la municipalité, LA C.N.R. va entreprendre des travaux de nettoyage des berges au niveau du centre-bourg.
  - Le mur de soutènement de l'église va être décapé.
- D. BERTHOD :
    - Les travaux de LA GRANDE RUE sont en cours de finition avec la pose de la signalétique.
    - Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans le centre-bourg sont achevés.
    - Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et de renouvellement des conduites d'eau rue du MONT DES PRINCES / chemin DES MAILLETES ont débuté fin juin pour 4,5 mois.
    - Des travaux seront effectués durant l'été par l'entreprise FORESTIER TP pour la sécurisation des aires de parking des cars scolaires rue F. DOCHE. Le département de la HAUTE-SAVOIE prendra en charge financièrement l'opération à hauteur de 50%.
    - Des travaux de démoussage de bâtiments publics communaux (église, grenette, cinéma) vont être entrepris.
    - Un projet d'aménagement paysager du rond-point de la gendarmerie est à l'étude.
  - P. LE NORMAND :
    - 316 élèves sont inscrits à l'école primaire de SEYSSEL pour la rentrée de septembre 2020.
    - A l'occasion de son départ pour une nouvelle affectation, M. MULLER principal du collège de SEYSSEL a reçu la médaille de la ville en remerciement de son engagement en faveur des élèves du territoire.
    - Reconduction du concours du fleurissement. La commission sera composée d'A. FAUDOT, A. GRIBLING et P. LE NORMAND.
  - F. ZUCCALI :
    - Premiers retours du sondage participatif distribué avec le bulletin municipal « LE SEYSSELAN ». Analyse des réponses en cours.
    - Travail de refonte du site internet de la commune en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h45